

RECONVERSION PROFESSIONNELLE : se préparer pour un nouveau départ sans stress financier

Votre travail est ennuyeux et peu valorisé ou valorisant ? Vous rêvez d'un emploi qui vous passionne et donne du sens ? Vous recherchez l'indépendance professionnelle ? Les raisons d'une transition professionnelle sont nombreuses. Cependant, changer de métier a un coût : frais de formation, d'inscription, de dossier, et éventuellement de déplacement ; manque à gagner en termes de salaire durant la formation... Sans compter les frais de constitution et le coût des matières premières et des machines pour les créateurs d'entreprise. Aussi, comment concrétiser son projet sans y laisser sa chemise ?

Rédaction : **Marc Auxenfans**



La reconversion professionnelle est une transition vers un nouveau métier ou un nouveau secteur. Ce changement de carrière peut aussi s'effectuer au sein d'une même société, par exemple en passant d'un poste de chargé de clientèle à celui de formateur interne. Il peut également s'agir d'une création d'entreprise.

Une démarche courageuse, mais non sans défis

Cependant, changer de métier nécessite souvent un investissement financier : coûts de formation, frais d'inscription et de dossier, de matériel, de restauration et éventuellement de déplacement ; coût de bilan de compétence ; manque à gagner en termes de salaire durant la formation... Idem pour la création d'entreprise : frais de constitution ; coûts des matières premières et des machines...

Aussi, l'insécurité financière constitue un obstacle fréquent à la réalisation d'une reconversion. Pour financer cette transition, plusieurs options existent :

- ✕ épargner et mettre de l'argent de côté pour la financer à ses propres frais ;
- ✕ bénéficier d'une formation rémunérée ;
- ✕ bénéficier des aides financières et des dispositifs de formation proposés ;
- ✕ opter pour un emploi à mi-temps ou une activité complémentaire, un travail « alimentaire » qui laisse du temps libre pour avancer sur sa reconversion.

Des aides et des dispositifs

Au Luxembourg, plusieurs dispositifs financiers existent pour soutenir le perfectionnement ou la reconversion professionnelle.

L'apprentissage pour adultes offre aux personnes majeures une opportunité de terminer, de compléter ou d'acquérir une formation professionnelle en alternance (en entreprise et dans les établissements scolaires compétents) préparant au brevet de technicien supérieur (BTS), au baccalauréat, au diplôme de technicien (DT), au diplôme

d'aptitude professionnelle (DAP) ou au certificat de capacité professionnelle (CCP). L'apprenti adulte a droit au salaire social minimum pour personnes non qualifiées pendant l'apprentissage, soit actuellement 2 703,74 euros.

Le cofinancement de la formation des entreprises : l'État contribue au financement du plan de formation des employeurs privés, en prenant en charge les frais de formation de leurs salariés, avec un plafond de 15 % des dépenses de formation. L'entreprise soumet sa demande de cofinancement auprès de l'Institut National pour le Développement de la Formation Professionnelle Continue (INFPC).

“
Un salarié peut déduire fiscalement les frais de perfectionnement professionnel de ses revenus imposables.
”

”

CSL

Le congé individuel de formation donne à toute personne salariée du secteur privé, le droit de bénéficier de 80 jours de congé-formation au cours de sa carrière professionnelle, à titre individuel, tout en conservant son salaire et son emploi.

La déduction fiscale des frais de formation : « un salarié peut déduire fiscalement les frais de perfectionnement professionnel de ses revenus imposables dans la mesure où ces frais ont un rapport direct avec l'occupation salariée exercée au Luxembourg, » explique la Chambre des salariés (CSL). Mais la formation continue doit avoir un lien

direct avec l'occupation salariée exercée et permettre à l'employé d'actualiser ses connaissances professionnelles en vue de mieux répondre aux exigences de la profession ou de progresser dans le métier. Les frais de perfectionnement doivent en outre être pris en charge par le salarié. La CSL ajoute toutefois que « les dépenses de formation effectuée pour acquérir des connaissances en vue d'un changement de profession ou en vue de l'exercice futur d'une profession ne peuvent être déduites fiscalement ». Elle recommande donc au salarié de « contacter son bureau d'imposition avant d'entamer une formation continue, pour voir si la formation envisagée peut donner lieu à une réduction d'impôts ».

Aides aux demandeurs d'emploi : l'Adem propose sous certaines conditions plusieurs formes d'accompagnement à la reconversion : qu'il s'agisse d'effectuer un bilan de compétences, de formations gratuites dans des secteurs et métiers qui recrutent... Pour les demandeurs d'emploi souhaitant créer ou reprendre une entreprise, l'Adem propose aussi le programme StartYourBusiness de soutien et de sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Depuis la création jusqu'à la transmission d'entreprise, la House of entrepreneurship (la plateforme de l'entrepreneuriat de la Chambre de Commerce) accompagne les porteurs de projets d'entreprise dans leur parcours entrepreneurial. Elle propose des conseils personnalisés, des workshops gratuits sur diverses thématiques, des accès au financement et aux aides étatiques, du networking et des rencontres avec des experts.

L'aide financière de l'État pour études supérieures au Luxembourg (AideFi) concerne spécifiquement les études supérieures académiques, accomplies dans le cadre d'une formation initiale, d'une reconversion professionnelle ou d'une formation professionnelle continue. Tous les détails figurent sur le site du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (mengstudien.lu). ▀